

B60 VÉHICULES EN GÉNÉRAL

B60F VÉHICULES RAIL-ROUTE; VÉHICULES AMPHIBIES OU SIMILAIRES; VÉHICULES CONVERTIBLES (véhicules à coussin d'air B60V)

1/00 Véhicules rail-route; Leur transformation

- 1/02 . avec roues pour la route et roues pour le rail sur le même essieu
- 1/04 . avec roues pour la route et roues pour le rail sur des essieux différents

3/00 Véhicules amphibies, c. à d. véhicules capables de se déplacer sur la terre et sur l'eau; Véhicules terrestres capables de se déplacer sous l'eau (roues flottantes B60B)**5/00 Autres véhicules convertibles, c. à d. véhicules capables de se déplacer dans ou sur des milieux différents** (véhicules utilisant alternativement des patins et des roues B62B 13/18; cycles convertibles en un autre type de véhicule terrestre B62K 13/00; avions B64; hydravions à coque ou à flotteurs B64C)

- 5/02 . convertibles en avion